ATTESTATION SUR L'HONNEUR

dans le cadre d'une demande d'admission directe en 2e ou 3e année des études de santé
(**des arrêtés du 24 mars 2017 modifié par l'arrêté du 13 décembre 2019 et du 26 juillet 2010**)
Date limite de dépôt de dossier : 15 mars 2022 (cachet de la poste faisant foi)

Je soussigné(e) [Nom Prénom]

atteste sur l'honneur : [cochez une seule case]

□ **ne m'être jamais inscrit(e) en première année d'un cursus santé (**médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique, PASS, LAS, PACES ou PCEM1 ou PCEP 1**)**

□ **m'être déjà inscrit(e) pour la(les) année(s) universitaire(s) : ...../..... et ...../.....)**

□ en Paces	⇨	□ 1 fois □ 2 fois ou plus
□ au concours de 1re année médecine (PCEM1)	⇨	□ 1 fois □ 2 fois ou plus
□ au concours de 1re année pharmacie (PCEP1)	⇨	□ 1 fois □ 2 fois ou plus
□ en PASS	⇨	□ 1 fois
□ en LASS	⇨	□ 1 fois

et candidater uniquement pour l'année universitaire 2022-2023 auprès d'une seule unité de formation et de recherche ou structure de formation **: Université de Brest,**
où je me présente pour : [cochez une seule case par ligne : filière demandée et précisez l'établissement d'affectation souhaité]

□ **Médecine** □ **Odontologie** □ **Maïeutique**

J'atteste également sur l'honneur : [cochez une seule case]

□ **ne m'être jamais présenté(e) à une admission directe jusqu'à ce jour**

□ **m'être déjà présenté(e) à une admission directe quelle que soit la filière, l'année d'études et l'établissement demandés**
Précisez la/les candidature(s) déjà effectué(e)s :

Année de présentation	Établissement demandé	Filière demandée	Années d'études demandées

J'ai conscience que cette attestation pourra être produite en justice et que toute fausse déclaration de ma part m'expose à une non-recevabilité de ma candidature et à des sanctions prévues par l'article 441-1 du Code pénal.

Fait à Brest le **Signature originale obligatoire :**